

R 148 – 22.02

Résolution du Conseil municipal de Vernier

relative à l'objet suivant :

ADOPTION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL (PDCOM) ET DU PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS POUR PIÉTONS (PDCP) DE LA VILLE DE VERNIER

Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT – L I 30) et plus particulièrement son article 11 bis relatif aux plans directeurs localisés ;

vu le cahier des charges en vue de la mise à jour du plan directeur communal et du plan directeur des chemins pour piétons, élaboré entre novembre 2014 et novembre 2015 ;

vu le projet du plan directeur communal (PDCom) et du plan directeur des chemins pour piétons de Vernier élaboré de janvier 2017 à mars 2019 par la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité, en collaboration avec les bureaux URBAPLAN et RR&A ;

vu les consultations effectuées auprès des habitants de la Commune et des communes voisines, tant lors de l'établissement du cahier des charges que du projet de plan directeur ;

vu les consultations techniques effectuées auprès des services de l'État de Genève de mars à octobre 2019 ayant abouti à des demandes de compléments qui ont été partiellement intégrées dans le plan directeur communal ;

vu les travaux de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité lors des séances des 10 décembre 2019 et 25 février 2020 permettant de valider les modifications apportées aux documents et ainsi d'aboutir à une version validée par ladite commission pour la consultation publique (version du 11 mars 2020) ;

vu la séance d'information publique, organisée le 5 octobre 2020, permettant à la population, aux associations et aux entreprises de Vernier de prendre connaissance des documents et de poser des questions au sujet du plan directeur communal ;

vu la consultation publique de 30 jours, ayant eu lieu du 6 octobre au 4 novembre 2020, permettant à toutes et tous de s'exprimer sur les options communales ;

vu la séance de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 18 novembre 2020 qui a permis de traiter les réponses aux observations formulées lors de la consultation publique et ainsi valider le projet de plan directeur communal afin de le transmettre pour contrôle de conformité au Canton (version du 5 mai 2021) ;

vu la lettre du 10 janvier 2022 de M. Antonio HODGERS, Conseiller d'État en charge du Département du territoire, clarifiant certains horizons de planification indiqués dans le PDCom ;

vu les documents annexés à la présente résolution, soit le plan directeur communal et le plan directeur des chemins pour piétons de Vernier, version du 5 mai 2021, le dossier d'annexes, ainsi que la lettre susmentionnée de M. Antonio HODGERS du 10 janvier 2022 ;

VERNIER

Une Ville pas Commune

vu le rapport de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 17 janvier 2022 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

déclare :

adopter le document final relatif au plan directeur communal (PDCom) et au plan directeur des chemins pour piétons (PDCP) de la Ville de Vernier, version du 5 mai 2021.

